

**UNION DE SEINE-MARITIME
DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE**



Permanence : Centre Marx Dormoy
Place Gabriel Péri
76120 LE GRAND QUEVILLY
Le Jeudi de 15 à 17 h Tel/fax : 02 35 67 53 90
Courriel : dden76.president@orange.fr
Président P. Bénard tel 06 80 89 58 44
Site internet : www.dden76.com

Rapport de visite d'école

Notice d'utilisation

Après une année d'essai avec le nouveau rapport de visite d'école, voici le document légèrement remanié à utiliser pour l'année scolaire 2019-2020 (version 12 04 2019)

Ce document de 4 pages est à renseigner avec l'aide des directeurs ou directrices d'écoles ainsi que le personnel administratif des municipalités pour ce qui concerne la sécurité, la restauration, les activités périscolaires, etc ...

Il se présente sous deux formes : numérique sous excel ou manuelle (pdf).

On pourra le télécharger sur le site de l'Union.

La version numérique ne permet pas de faire une synthèse automatique. Le rapport de synthèse également remanié légèrement est à utiliser dans sa version : 15 04 2019.

Pour les deux versions, il n'y a aucun code à respecter : on peut répondre en faisant des croix, en écrivant oui ou non, en ajoutant des commentaires etc...

Voici quelques précisions utiles :

Page 1

Sous le nombre de postes d'enseignants, on peut préciser le nombre de stagiaires si l'on veut.

La version numérique permet de calculer les effectifs automatiquement.

Page 2

Pas de précisions.

Page 3

Pour la restauration, il faut comprendre par type de restauration : sur place, centrale, repas servis, self-service.

Les activités périscolaires sont à renseigner si elles existent.

Page 4

Pour la médecine scolaire, il faut préciser si l'intervenant est un médecin ou une infirmière et pour la rubrique niveau : CP-CE1-CE2-CM1 ou CM2.

Nous insistons sur le fait qu'il est important que chaque DDEEN utilise cette dernière version. La synthèse des délégations sera plus facile à traiter, ainsi que la synthèse départementale. Quelques modifications techniques ont été apportées, certains cadres agrandis. Les DDEEN et les délégations ont toujours la possibilité de joindre une feuille de renseignements supplémentaire s'ils estiment que les documents proposés ne permettent pas de rapporter en totalité leurs remarques concernant les écoles.